



AVIS DE COURSE

National J80

Du 10 au 13 Novembre 2011 à St Cast le Guildo
Epreuve de la Coupe de France J80 2011

Organisée par le Centre Nautique de Saint Cast, en accord avec la Classe J80 France,
Et sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1. Règles

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2009-2012,

Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire

Les règlements fédéraux

La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

Les règles de classe J80.

La langue officielle de la compétition sera le français. En cas de conflit dans les traductions, le texte français prévaudra, hormis pour les règles de classe J80 (texte anglais).

2. Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et inscription

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux J80 qui rempliront les conditions définies dans les règles de l'Association de Classe J80. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec la législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au plus tard le 23 octobre 2011, à : Centre Nautique de St Cast – Le Port – 22380 Saint Cast le Guildo.
- 3.3 Chaque membre de l'équipage devra présenter au moment de la confirmation d'inscription au CNSC
 - Sa licence FFVoile valide 2011, portant le cachet médical, ou un certificat médical, ou un certificat de non contre indication à la pratique de la Voile en compétition de l'année en cours.
 - Une autorisation parentale pour les mineurs
 - Le Barreur devra fournir un certificat ISAF grade 1 s'il n'est pas propriétaire du bateau.
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimal de 1,5 millions d'Euros, à défaut, ils devront contracter une licence FFVoile.
- 3.4 En complément le skipper devra présenter :
 - L'autorisation de port de publicité
 - Adhésion du barreur et du bateau auprès de la Classe J80
 - Le certificat de jauge ou de conformité
 - L'attestation d'assurance du bateau.

L'autorisation de participer au National J80, ne deviendra définitive que lorsque l'équipage et le bateau auront satisfait aux formalités administratives et aux contrôles de jauge.



4. Droits à payer

Les droits requis sont de 150 Euros (à l'ordre du CNSC). Une majoration de 50 Euros sera perçue pour tous les équipages s'inscrivant après la date limite.

5. Programme

Jeudi 10 Novembre 2011 :	09h00-12h00	Chaine d'inscription
	10h00-12h00	Jauge des coques
	13h00-19h00	Mise à l'eau
	15h00-17h00	Jauge des voiles
	18h00	Briefing Skipper
Vendredi 11 Novembre 2011 :	09h00	Emargement
	11h00	1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 12 Novembre 2011 :	09h00	Emargement
	10h30	1 ^{er} signal d'avertissement
	20h30	Repas des équipages
Dimanche 13 Novembre 2011	08h45	Emargement
	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement
	13h00	Grutage
	16h00	Remise des prix

* Les sorties de l'eau du Dimanche se feront uniquement avec les bateaux dématés. Un système pour dématier facilement sur l'eau sera mis en place avec une potence installée entre 2 bateaux du club et des bénévoles du CNSC pour gérer la mise en œuvre.

6. Jauge

Les bateaux devront être équipés selon la réglementation en vigueur durant toute l'épreuve, et conforme aux règles de classe.

L'organisateur se réserve le droit d'équiper certains bateaux d'une balise de positionnement afin de permettre au public de suivre l'épreuve

7. Instructions de Course

Les Instructions de Course seront disponibles dès lors que les formalités d'inscription auront été effectuées et validées par l'organisation.

8. Les parcours

Les parcours construits seront de types «BANANE » : aller/retour avec un bord de « dog leg » et une porte sous le vent ou côtiers.

9. Système de pénalité

Les règles 44.1 et 44.2 des RCV sont modifiées de sorte qu'un seul tour, incluant un virement de bord et un empannage, est requis.

10. Classement du National J 80

10.1 Trois courses doivent être validées pour constituer un classement.

Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant une course.

10.2 Le système de point a minima de l'annexe A s'appliquera.



11. Communication radio

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables sauf pour le système de tracking.

12. Place au port

L'ensemble des bateaux seront stationnés ponton D. L'accueil des bateaux, à flot, est gratuit du 7 au 20 Novembre. Chaque bateau se verra attribuer une place au ponton qu'il devra garder tout le week-end.

13. Limitations de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau à partir du Vendredi 11 Novembre sauf si le Comité de Course l'autorise préalablement par écrit.

14. Prix

Les prix, s'il y en a, seront précisés dans les Instructions de Course.

15. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent au National J80 sous leur seule responsabilité, référence Règle 4 des R.C.V. « Décision de courir ».

L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

16. Assurance

16.1 Chaque bateau participant doit détenir une attestation d'assurance valide en responsabilité civile et dommages, coque, gréement et perte totale pour l'ensemble de la course.

16.2 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice, la classe France J80 et les sponsors de ceux-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit championnat.



Informations complémentaires

CONTACTS

CN St Cast
Le Port
22380 SAINT CAST

Organisation générale et inscriptions

Maxime ROUSSEAU

contact@centre-nautique-saint-cast.fr

Tél. : 02 96 41 86 42

Joueur de l'épreuve : Nicolas Pecha
Président du Comité de course : Jean Coadou
Président du Jury : Eric Coidan

***Grutage : « IMPORTANT »**

Les mises à l'eau ne pourront se faire que le Jeudi 10 Novembre 2011 de 13h à 19h et la jauge des coques de 10h à 12h. Les matages doivent se faire à la chèvre.

NOS PARTENAIRES



Office du tourisme de Saint Cast

Tél. : 02 96 41 81 52

www.saintcastlequildo.fr/



Agence de la Plage

Tél. : 02.96.41.80.75

www.agencedelaplage.fr



Camping « Les Mielles »

Tél. : 02.96.41.87.60

www.campings-vert-bleu.com



Villa Le Clos

Tél. : 02.96.41.84.00

<http://www.villaleclos.com>



VVF

Tél : 02 96 41 87 28

www.vvf-villages.fr

CCI 22
Le Port de St Cast

La commune de St Cast

Le Conseil Général des Côtes d'Armor

La communauté de Communes de Matignon

LMB Marine

ROUXEL Marine

Intermarché